AGENCE DE CRÉATIVITÉ ET
D'ATTRACTIVITÉ DU POITOU - ACAP
33 Place Charles de Gaulle
86000 POITIERS

Exercice clos le 31 décembre 2020
Rapport sur les comptes annuels

tgs FRANCE
Penser global et durable

Romain BADÉ
Marc DESJARDINS
Gaël OGER

Commissaires aux comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – ZAC des Montgorges – 2 rue Caroline Aigle BP 20489
86012 POITIERS CEDEX
Tél. 05 49 01 83 56 – E-mail : poitiers-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENCE DE CREATIVITE ET D'ATTRACTIVITE DU POITOU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- le paragraphe « Autres informations d'importance significative » de l'annexe qui expose les principes retenus sur le traitement des secteurs d'activité distincts pour l'établissement des comptes. Dans le cadre de notre appréciation des principes et estimations comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés de comprendre le mode de calcul des coefficients utilisés, de leur correcte application et de la cohérence de l'information mentionnée dans l'annexe avec ce calcul.

- le paragraphe « fonds dédiés » de l'annexe qui expose les principes retenus sur le traitement des subventions. Nous avons porté une attention particulière à la vérification de l'exhaustivité et du rattachement de ces subventions au bon exercice, et le cas échéant de l'affectation en fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 17 mai 2021

Pour **TGS France Audit,**

Marc DESJARDINS
Directeur Associé
Commissaire aux Comptes

AGENCE DE CREATIVITE ET D'ATTRACTIVITE DU POITOU

BILAN AU 31/12/2020 (présentation simplifiée)

ACTIF	BRUT	AMORT & PROV	NET AU 31/12/2020	NET AU 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 992,65	73 501,42	1 491,23	2 138,92
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	282 423,90	234 749,75	47 674,15	34 468,71
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 060,00		2 060,00	2 060,00
TOTAL 1 - ACTIF IMMOBILISE	**359 476,55**	**308 251,17**	**51 225,38**	**38 667,63**
STOCKS DE MARCHANDISES	14 903,42	-	14 903,42	16 473,02
CREANCES CLIENTS	11 728,31	-	11 728,31	117 968,85
AUTRES CREANCES	722 491,16	-	722 491,16	36 332,76
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	16 217,00	-	16 217,00	15 978,00
DISPONIBILITES	1 147 387,37	-	1 147 387,37	1 332 828,95
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	21 913,66		21 913,66	51 942,64
TOTAL 2 - ACTIF CIRCULANT	**1 934 640,92**	**-**	**1 934 640,92**	**1 571 524,22**
TOTAL ACTIF			1 985 866,30	1 610 191,85

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
FONDS DE RESERVE	568 433,98	418 984,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 174,09	149 449,71
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	-	-
TOTAL 1 - FONDS PROPRES	**613 608,07**	**568 433,98**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	209 979,53	185 023,00
FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTIONS	472 490,00	
TOTAL 2 - PROVISIONS POUR R & C	**682 469,53**	**185 023,00**
DETTES FOURNISSEURS	424 966,36	597 491,12
DETTES FISCALES ET SOCIALES	252 061,34	217 784,19
AUTRES DETTES		- 48,10
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 761,00	41 507,66
TOTAL 3 - DETTES	**689 788,70**	**856 734,87**
TOTAL PASSIF	1 985 866,30	1 610 191,85

tourisme-vienne.com
Agence de Créativité & d'Attractivité du Poitou

COMPTE DE RÉSULTAT

	Résultat 2019	Budget 2020	Résultat 2020
Produits de prestations	490 976,28 €	241 400,00 €	287 098,97 €
Subventions de fonctionnement	1 467 910,01 €	2 190 862,00 €	2 418 144,60 €
Autres produits et Transferts de charge	69 243,79 €	38 881,00 €	48 184,84 €
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	*2 028 130,08 €*	*2 471 143,00 €*	*2 753 428,41 €*
Consommations	80 411,03 €	57 428,00 €	63 779,81 €
Services extérieurs	475 952,14 €	1 169 566,96 €	878 004,98 €
Impôts et taxes	49 751,04 €	63 265,00 €	57 848,75 €
Frais de personnel	1 243 819,28 €	1 210 153,11 €	1 177 315,23 €
Dotations aux amortissements et provisions	41 401,96 €	46 521,08 €	76 054,07 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	*1 891 335,45 €*	*2 546 934,15 €*	*2 253 002,84 €*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	**136 794,63 €**	**-75 791,15 €**	**500 425,57 €**
PRODUITS FINANCIERS	*4 640,78 €*	*1 730,00 €*	*1 446,86 €*
CHARGES FINANCIERES	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
RESULTAT FINANCIER	**4 640,78 €**	**1 730,00 €**	**1 446,86 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	*13 597,01 €*	*31 194,00 €*	*41 143,19 €*
CHARGES EXCEPTIONNELLES	*5 355,71 €*	*1 362,50 €*	*497 647,53 €*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**8 241,30 €**	**29 831,50 €**	**-456 504,34 €**
IMPOT SUR LES SOCIETES	*227,00 €*	*220,00 €*	*194,00 €*
RESULTAT DE L'EXERCICE	**149 449,71 €**	**-44 449,65 €**	**45 174,09 €**

Evaluation des contributions volontaires en nature			
861	Mise à disposition gratuite de biens - locaux - matériel	86 000,00 €	86 000,00 €
862	Prestations	34 444,30 €	30 171,84 €
	Total	*120 444,30 €*	*116 171,84 €*
871	Prestations en nature	120 444,30 €	116 171,84 €
	Total	*120 444,30 €*	*116 171,84 €*

AGENCE DE CRÉATIVITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DU POITOU

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2020 (1er janvier 2020 - 31 décembre 2020)

IDENTIFICATION

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total s'élève à 1 985 866,30 €
et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 2 796 018.46 €, le total
des charges est de 2 750 844,37 € et dégageant un résultat (bénéfice) de 45 174.09 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1er janvier 2020 au
31 décembre 2020.

Les notes et les tableaux figurant aux pages 1 à 15, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou, nouvelle dénomination de l'Agence Touristique de la Vienne, est un organisme à prépondérence non lucrative qui a développé des activités relevant d'un secteur lucratif.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, les principes comptables ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformement aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
Il n'existe aucune dérogation aux conventions générales comptables.

MODIFICATIONS DES METHODES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

Par rapport à l'exercice précédent, il n'existe pas de modification en ce qui concerne la présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues.

REPRISE EXCEPTIONNELLE D'AMORTISSEMENTS

Il n'existe pas de reprise exceptionnelle d'amortissements.

PRODUITS A RECEVOIR RATTACHES AUX POSTES D'ACTIF

POSTES DU BILAN	MONTANT
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
- Créances rattachées à des participations	-
- Autres immobilisations financières	-
CREANCES	-
- Clients et comptes rattachés	-
- Autres créances	669 815,16 €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-
DISPONIBILITES	-
TOTAL	669 815,16 €

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

POSTES DU BILAN	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotation de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées				0,00 €
Frais d'acquisition des immobilisations				0,00 €
Frais d'émission d'emprunts				0,00 €
Charges à étaler				0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

POSTES DU BILAN	Exploitation	Hors exploitation
Charges constatées d'avance	**21 913,66 €**	
- Primes d'assurance	692,52 €	
- Prestations informatiques	7 048,65 €	
- Parking véhicules	3 795,00 €	
- Honoraires	4 221,00 €	
- Location de matériels	2 357,15 €	
- Téléphonie	177,08 €	
- Régularisations de factures	2 978,75 €	
- Divers	643,51 €	
Produits constatés d'avance	**12 761,00 €**	
- Subventions d'exploitation	5 000,00 €	
- Cotisations club Tourisme d'Affaires	7 761,00 €	
- Divers		

CHARGES A PAYER RATTACHEES AUX POSTES DE DETTES

Postes du bilan où sont incluses des charges à payer	Détail	Montant du poste
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		252 656,78 €
- Fournisseurs CDT, fact non parvenues	35 764,11 €	
- Fournisseurs VL, fact non parvenues	216 892,67 €	
Dettes fiscales et sociales		167 410,67 €
- Congés à payer et CET CDT	90 647,86 €	
- Congés à payer et CET VL	59 435,48 €	
- Taxe sur les salaires	14 897,91 €	
- Organismes sociaux - prestations à percevoir	66,68 €	
- Etat - IS et prélèvement à la source	2 362,74 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
- Organismes sociaux		
- Divers		
TOTAL.....		420 067,45 €

COMPARAISON D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Il n'existe pas de modification des règles comptables ou distorsions significatives empêchant la comparaison entre les postes et rubriques des comptes annuels du présent exercice et ceux de l'exercice précédent. Pour rappel, depuis l'exercice 2000, les comptes ont été scindés afin de faire apparaître la part relative au secteur "lucratif" soumis aux impôts commerciaux depuis le 1er janvier 2000.
Par ailleurs, le schéma de comptabilisation des opérations de communication menées avec des partenaires a été modifié en 2019. Ainsi l'ACAP ne se voit plus facturer la totalité du coût des opérations pour ensuite refacturer une quote part à chacun des partenaires. Dorénavant, il est demandé aux fournisseurs de facturer directement à chacun sa quote part.
D'autre part, un audit comptable et organisationnel mené fin 2018 a conduit à réorienter certaines missions du secteur lucratif vers le secteur non lucratif afin de mieux correspondre à leur nature.
Les activités sont clairement sectorisées dans les comptes de l'association.

MODES ET METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

* immobilisation
La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu, le cas échéant, des frais de mise en utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

* Stocks
Les stocks de fournitures et de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat connu.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

* créances et dettes
Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

* disponibilité
Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

* valeurs mobilières de placement
La méthode d'évaluation est la méthode premier entré - premier sorti.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

* produits et charges exceptionnels
Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des élements qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Le mode d'amortissement est l'amortissement linéaire, à l'exception s'il y a lieu des immobilisations pour lesquelles l'amortissement dégressif, conforme aux règles fiscales, est considéré comme économiquement justifié par la politique de renouvellement des investissements. Les taux les plus généralement utilisés sont les suivants :

Nature des biens	Taux linéaire	Taux dégressif
Logiciels	20% à 100%	
Constructions	NC	-
Installations générales et agencements des constructions	20%	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10% à 50%	-
Installations générales et agencements divers	20%	-
Matériel de transport	20% à 50%	-
Matériel de bureau et informatique	20% à 50%	-
Mobilier de bureau	10% à 20%	

IMMOBILISATIONS

				AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		
	IMMOBILISATIONS		**Valeur brute des immo au début de l'exercice**	Consécutives à une réévaluation	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise hors service	**Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice**
Incorp.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	77 170,15 €				2 177,50 €	74 992,65 €
Corporelles	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Installations générales, agencement						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	46 150,59 €		19 971,40 €		1 924,80 €	64 197,19 €
		Matériel de transport	50 970,01 €					50 970,01 €
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	179 034,33 €		13 794,91 €		25 572,54 €	167 256,70 €
		Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
		TOTAL III	276 154,93 €		33 766,31 €		27 497,34 €	282 423,90 €
Financières	Participations évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières		2 060,00 €					2 060,00 €
		TOTAL IV	2 060,00 €					2 060,00 €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			**355 385,08 €**		**33 766,31 €**		**29 674,84 €**	**359 476,55 €**

AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercie	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements en fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de dvpmt TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		75 031,23 €	647,69 €	2 177,50 €	73 501,42 €
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst générales, agencements et amén.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, amén.	41 466,17 €	6 720,78 €	1 924,80 €	46 262,15 €
	Matériel de transport	50 910,02 €		0,01 €	50 910,01 €
	Matériel de bureau, info et mobilier	149 250,03 €	13 840,10 €	25 572,54 €	137 517,59 €
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		241 626,22 €	20 560,88 €	27 497,35 €	234 689,75 €
TOTAL GENERAL (I + II + III)		316 657,45 €	21 208,57 €	29 674,85 €	308 191,17 €

CADRE B		VENTILATION DES DOTAT° AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C AMORT. DEROGATOIRES	
Immo amortissables		Amort linéaire	Amort dégressif	Amort exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais ets et rech TOTAL I						
Immo incorpo TOTAL II		647,69 €				
Terrains						
Contruct°	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst géné, agencmt.					
Inst techn, mat et outillage						
Aut immo corp	Inst géné, agencmt.	6 720,78 €				
	Mat de transport					
	Mat bureau, info et mob	13 840,10 €				
	Emballages récup					
TOTAL III		20 560,88 €				
Total général (I + II + III)		21 208,57 €				

CADRE D				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début le d'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse de prix				
	Provisions pour fluctuation des cours				
	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour impôts				
	Provisions pour renouvellement des immobilisation				
	Provisions pour grosses réparations				
	Provisions pour indemnités de départ en retraite	166 623,00 €	21 271,00 €		187 894,00 €
	Provisions pour ch sociales et fiscales sur congés à payer	29 242,96 €	427,02 €		29 669,98 €
	Provisions pour ch sociales et fiscales sur provision CET	14 573,41 €	2 159,85 €		16 733,26 €
	Autres provisions pour risques et charges	18 400,00 €	22 085,53 €	18 400,00 €	22 085,53 €
	TOTAL II	228 839,37 €	45 943,40 €	18 400,00 €	256 382,77 €
Provisions pour dépréciations	des immo incorporelles				
	des immo corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	des titres de participation				
	des autres immo financières				
	sur stocks et en cours				
	sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)		228 839,37 €	45 943,40 €	18 400,00 €	256 382,77 €
dont dotations et reprises :	- d'exploitation		45 943,40 €	18 400,00 €	
	- financières				
	- exceptionnelles				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Act immo	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Actif circulant	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		11 728,31 €	11 728,31 €	
	Créances représentatives de titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes				
	Etat et autres collectivités publiques	Impots sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	-2 571,70 €	-2 571,70 €	
		Autres impots, taxes et vers.			
		Divers	7 362,83 €	7 362,83 €	
	Groupe et associés				
	Débiteurs divers		717 700,03 €	717 700,03 €	
TOTAUX			734 219,47 €	734 219,47 €	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès ets de crédit	à 2 ans maxi à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		424 966,36 €	424 966,36 €		
Personnel et comptes rattachés		104 035,91 €	104 035,91 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		123 247,13 €	123 247,13 €		
Etat et autres collectivités publiques	Impots sur les bénéfices	194,00 €	194,00 €		
	Taxe sur la valeur ajoutée	4 152,19 €	4 152,19 €		
	Obligations cautionnées				
	Autres impots, taxes et assimilés	20 432,11 €	20 432,11 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		12 761,00 €	12 761,00 €		
TOTAUX		689 788,70 €	689 788,70 €		

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Il n'existe pas d'entreprises liées.

AUTRES INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

L'association répartit en deux secteurs d'activité distincts son activité dont le financement global est assuré par une subvention d'équilibre du Conseil Départemental.
Cette répartition, corrigée des réaffectations opérées à partir de 2019, a des incidences en matière de TVA et de taxe sur les salaires :
→ Concernant la TVA, une régularisation de la TVA déductible est effectuée en début d'exercice N+1 après application d'un coefficient, lui-même déterminé en fonction de l'imputation d'une quote-part de subvention de fonctionnement.
Ce coefficient est déterminé par un ratio auquel on intègre au dénominateur cette quote-part de subvention de fonctionnement. Il s'est élevé à 0.55 pour 2020 alors qu'il se situait à 0.68 en 2019.
→ Concernant la taxe sur les salaires, il s'agit d'appliquer un coefficient, lui-même déterminé en fonction d'un ratio auquel on a imputé au dénominateur le montant du chiffre d'affaires réalisé.

Les analyses menées par nos avocats fiscalistes, tant en 2014 qu'en 2018, ont confirmé le non assujettissement à la TVA de la subvention accordée par le Conseil Départemental et ce en sa totalité.
Il a été par ailleurs maintenu un secteur 'lucratif', nous assurant de son caractère non prépondérant, ce secteur regroupant plus particulièrement les activités de réservation, de boutique, et de régie publicitaire.
En l'état, ce secteur 'lucratif' aurait dégagé un déficit de 268 K€ mettant en évidence une activité mixte (lucrative et non lucrative) dont l'impact a été pris en considération au travers du coefficient d'assujettissement de TVA appliqué à ce secteur.

Autres informations : COVID 19

La crise sanitaire liée au virus Covid-19 et les mesures décidées par le gouvernement ont impacté de façon significative l'activité de l'ACAP en 2020.
Cependant, les ressources de l'association générées depuis plusieurs exercices permettent à l'association de poursuivre son activité malgré un contexte économique dégradé.
Qui plus est, le recours à l'activité partielle et le renoncement à certaines actions de communication ont permis de limiter l'impact de la crise dans les comptes de l'association.
Il n'existe pas d'incertitude sur la capacité de l'association à poursuivre l'activité en 2021.

AUTRES INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE (suite)

TABLEAU DES SUBVENTIONS PERCUES

Origine	Nature	Montant
Conseil Départemental 86	Fonctionnement	1 450 000,00 €
Conseil Départemental 86	Autres subventions	948 977,94 €
Communes et Com. Com.	Fonctionnement	15 000,00 €
Crédit Agricole	Fonctionnement	4 166,66 €

Ces subventions sont exclusivement des subventions d'exploitation.

Confer page 15 de la présente annexe pour les informations concernant les fonds dédiés.

DONNEES CHIFFREES SUR LES ACTIVITES (HT)	
Commissions sur activité réceptif groupes	5 156,44 €
Commissions sur activité réceptif individuels	10 718,61 €
Commissions sur activité label Gites de France	96 091,16 €
Marge brute sur activité boutiques	105 904,38 €

Il est à noter que l'ACAP, conformément aux recommandations comptables,
constitue une provision pour indemnités de départ en retraite depuis l'exercice 2003.
Cette provision fait l'objet d'un réajustement chaque année. Elle s'élève à 187 894 € au 31 décembre 2020.
Elle est calculée individuellement en fonction de l'âge du salarié, de son ancienneté et du risque qu'il soit présent à l'effectif au moment de son départ à la retraite. Ce risque est très faible en début de carrière puis évolue progressivement avant de progresser de façon exponentielle en fin de carrière afin d'atteindre 100% à l'âge de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Logiciel utilisé : Fidesoft
- Date de départ en retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 2.25%
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux de rotation du personnel : 2%
- Taux d'augmentation des salaires : 1.8%

AUTRES INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE (suite)

De plus, un système de Compte Epargne Temps a été mis en place en 2003 et fait l'objet d'une provision qui est réajustée chaque année en fonction des comptes ouverts par les salariés.
Le montant de la provision associée aux compteurs ouverts s'élève à 38 360.14 € au 31/12/2020.

La rémunération brute cumulée des trois cadres les mieux rémunérés s'élève pour 2020 à 138 641.40 €.

Nous n'avons pas connu de contrôle social ou fiscal en 2020.

Par le biais de conventions, le Conseil Départemental de la Vienne met à disposition de l'ACAP :
- des locaux d'une surface de 598 m² en centre ville de Poitiers (partagés avec l'ensemble des occupants), avec prise en charge des dépenses d'entretien et de fonctionnement.

Nature des avantages accordés gracieusement à l'ACAP :

NATURE DES FRAIS	Montant
Mise à disposition de locaux (loyer) et entretien (mise en propreté, abonnements de sécurité, petit entretien)	116 171,84 €

Une édition du salon Proxi'Loisirs a été organisée en 2020. Le Département de la Vienne a accordé à l'ACAP une subvention de fonctionnement de 74 977.94 € afin d'organiser l'évènement.

TRANSFERTS DE CHARGES

NATURE DES TRANSFERTS DE CHARGES	
Aides apprentissage	2 083,30 €
Facturation adhésions club Tourisme d'affaires	1 680,00 €
Refacturation co-locataire entrepôt	9 000,00 €
Prise en charge formations OPCO	2 304,00 €
Refacturations diverses	
Refacturation partenaires Maison du Tourisme	3 243,92 €
	18 311,22 €

RESULTAT PAR ACTIVITE

Le secteur lucratif (au sens fiscal) a généré un chiffre d'affaires de 256 738.57 € composé des commissions et ventes diverses.
Le secteur dit non lucratif (au sens fiscal) ne génère aucun chiffre d'affaires.

EFFECTIF

L'effectif moyen en 2020 est de 31.27 personnes.
En 2019 il était de 31.43 personnes.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES DU BILAN	Nature des sûretés		
	Hypothèques	Nantissements	Autres
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et compte rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Au profit de		
	Filiales	Participations	Autres
Engagements donnés			
- Cautionnements, avals et garanties	-	-	-
- Effets escomptés non échus	-	-	-
- Créances cédées ou mobilisées	-	-	-
- Agios sur emprunts	-	-	-
Engagements reçus			
- Actions de garantie	-	-	-
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €

FONDS ASSOCIATIFS

FONDS ASSOCIATIFS AU 31 DECEMBRE 2019		418 984,27 €
VARIATIONS ENREGISTREES EN 2020		149 449,71 €
- Affectation du résultat 2019	149 449,71 €	
FONDS ASSOCIATIFS AU 31 DECEMBRE 2020		568 433,98 €

Afin d'exercer son activité de réservations touristiques, et dans le cadre de son inscription au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM086100005, l'association doit obtenir une garantie financière de la part d'un organisme bancaire ou tout autre opérateur habilité.
Cette garantie financière est exercée depuis l'exercice 2016 par :

APST
15 AVENUE Carnot
75017 PARIS

FONDS DÉDIÉS

En 2020, le Conseil Départemental de la Vienne a voté un plan de relance touristique afin d'aider les professionnels du tourisme a mieux traverser la crise économique.
L'ACAP a été désignée pour mettre en œuvre ce plan qui s'est traduit par deux dispositifs :
- attribution d'entrées enfants gratuites pour les grands sites de la Vienne
- attribution de chèques tourisme d'une valeur de 50 €, 60 € ou 120 € selon la nature des prestations consommées.

A ce titre elle a bénéficié d'une subvention globale de 750 000 € répartie sur les deux dispositifs de la façon suivante :

- entrées gratuites enfants : 80 000 €
- chèques tourisme : 670 000 €

Le montant réellement utilisé de cette subvention est de 277 510 €.
La part non utilisée, soit 472 490 €, a été placée en fonds dédiés et sera utilisée en 2021 pour un nouveau plan de relance touristique dont les actions auront été décidées conjointement entre l'ACAP et de Département de la Vienne.